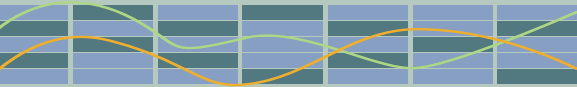


États financiers et notes complémentaires aux états financiers



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

Investissements PSP tient des registres et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la protection et au contrôle de son actif et au fait que les transactions sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*, et à son règlement d'application, aux règlements administratifs, et à l'Énoncé des politiques, normes et procédures de placement.

Le comité de vérification et des conflits voit à ce que le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Le comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont les vérificateurs externes peuvent être chargés à l'occasion et de la portée des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité examine les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes d'Investissements PSP, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification et des conflits pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière et du caractère adéquat des systèmes de contrôles internes d'Investissements PSP.



Paul G. Haggis
Administrateur et Président du comité de gestion
Le 8 mai 2003



Danielle G. Morin
Chef des opérations financières
Le 8 mai 2003

CERTIFICAT DE PLACEMENT

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « *Loi* ») exige qu'un certificat soit signé par un administrateur au nom du conseil d'administration, attestant que les placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (les « placements ») détenus au cours de l'exercice étaient conformes à la *Loi* ainsi qu'aux politiques, aux normes et aux procédés régissant ces placements. Par conséquent, voici le certificat de placement :

« *Les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003 étaient conformes à la Loi et aux énoncés de politiques, de normes et de procédés régissant ces placements.* »



Paul Cantor
Président du conseil d'administration
Le 8 mai 2003

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de
l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de placements de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») au 31 mars 2003 et les états du bénéfice net (de la perte nette) d'exploitation, et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Investissements PSP. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Investissements PSP et des placements détenus au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les opérations d'Investissements PSP que nous avons relevées lors de la vérification des états financiers sont, à tous les égards importants, conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et aux règlements administratifs qui s'y rapportent.

À notre avis, également, le registre des placements que tient la direction d'Investissements PSP en vertu de l'alinéa 35 1)c) de la *Loi* présente fidèlement, à tous les égards importants, l'information requise par la *Loi*.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 1^{er} mai 2003

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Bilan

Au 31 mars

| | 2003 (en milliers \$) | 2002 (en milliers \$) |
|--|--------------------------|--------------------------|
| ACTIF | | |
| Placements - à la juste valeur (note 2) | 8 101 641 | 5 623 975 |
| Encaisse | — | 24 633 |
| Autres actifs (note 3) | 2 031 | 264 |
| | 8 103 672 | 5 648 872 |
| PASSIF | | |
| Découvert bancaire (note 4) | 2 973 | — |
| Créditeurs et charges à payer | 4 987 | 2 233 |
| | 7 960 | 2 233 |
| ACTIF NET | 8 095 712 | 5 646 639 |
| L'ACTIF NET SE COMPOSE DE CE QUI SUIT | | |
| Compte du régime de pension de la Fonction publique | 5 756 832 | 3 975 216 |
| Compte du régime de pension des Forces canadiennes | 1 723 935 | 1 236 048 |
| Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada | 614 945 | 435 375 |
| | 8 095 712 | 5 646 639 |

Au nom du conseil d'administration :



Keith Martell

Administrateur et président du Comité de vérification et des conflits

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

| | 2003 (en milliers \$) | 2002 (en milliers \$) |
|---|--------------------------|--------------------------|
| ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 5 646 639 | 2 510 768 |
| ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET | | |
| Transferts de fonds (note 5) | 3 382 074 | 2 996 362 |
| Bénéfice net (perte nette) d'exploitation | (933 001) | 139 509 |
| ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE | 8 095 712 | 5 646 639 |

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

État du bénéfice net (de la perte nette) d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars

| | 2003 (en milliers \$) | 2002 (en milliers \$) |
|---|--------------------------|--------------------------|
| REVENU ET GAINS (PERTES) DE PLACEMENT | | |
| Intérêts et dividendes | 247 218 | 125 190 |
| Gains (pertes) matérialisé(e)s, montant net (note 7) | (163 819) | (412 404) |
| Variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente des placements | (1 003 410) | 434 009 |
| | (920 011) | 146 795 |
| CHARGES | | |
| Charges d'exploitation (note 8a) | 8 997 | 6 535 |
| Frais de gestion de placement externe | 3 993 | 751 |
| | 12 990 | 7 286 |
| BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION (note 9) | (933 001) | 139 509 |

État du portefeuille de placements

Au 31 mars

| Placements (note 2) | 2003 | | | 2002 | | |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|--|--------------------------|----------------------------------|--|
| | Coût (en milliers \$) | Juste valeur (en milliers \$) | % du portefeuille (à la juste valeur) | Coût (en milliers \$) | Juste valeur (en milliers \$) | % du portefeuille (à la juste valeur) |
| ACTIONS CANADIENNES | | | | | | |
| Fonds PSP en actions canadiennes | | | | | | |
| Gestion active | 1 599 043 | 1 478 865 | 18,2 | 221 627 | 224 310 | 4,0 |
| Gestion indicielle | 1 885 369 | 1 683 141 | 20,8 | 1 601 915 | 1 754 314 | 31,2 |
| | 3 484 412 | 3 162 006 | 39,0 | 1 823 542 | 1 978 624 | 35,2 |
| ACTIONS ÉTRANGÈRES | | | | | | |
| Fonds PSP en actions étrangères | | | | | | |
| Gestion active | 1 361 247 | 1 164 159 | 14,4 | 354 428 | 365 527 | 6,5 |
| Gestion indicielle | 1 174 264 | 916,272 | 11,3 | 1 264 202 | 1 325 799 | 23,5 |
| | 2 535 511 | 2 080 431 | 25,7 | 1 618 630 | 1 691 326 | 30,0 |
| TITRES À REVENU FIXE | | | | | | |
| Fonds PSP en titres à revenu fixe | | | | | | |
| Gestion active | 1 273 561 | 1 285 882 | 15,9 | 1 174 030 | 1 175 227 | 20,9 |
| Gestion indicielle | 1 363 255 | 1 328 868 | 16,4 | 636 317 | 611 200 | 10,9 |
| | 2 636 816 | 2 614 750 | 32,3 | 1 810 347 | 1 786 427 | 31,8 |
| QUASI-ESPÈCES | | | | | | |
| Fonds PSP en quasi-espèces | 244 454 | 244 454 | 3,0 | 167 598 | 167 598 | 3,0 |
| | 8 901 193* | 8 101 641* | 100,0% | 5 420 117* | 5 623 975* | 100,0% |

* Inclut des transactions en cours de négociation pour un montant net à payer de 25,9 M\$ (2002 - 2,9 M\$), soit 57,5M\$ (2002 - 81,2 M\$) à recevoir et 83,4 M\$ (2002 - 84,1 M\$) à payer.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été constitué en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi »). Il a pour mandat d'investir sur les marchés des capitaux les cotisations provenant des régimes de pensions de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Avant la mise en œuvre des dispositions prévues par la *Loi*, les soldes des régimes étaient crédités selon un taux d'intérêt basé sur le taux des obligations à long terme du Canada.

Les caisses de retraite de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada ont été constituées en vertu des modifications apportées à la *Loi sur la pension de la Fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* ainsi que la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (les « *Lois sur la pension* ») afin de recevoir des cotisations et de verser des prestations pour les années de service des membres après le 1^{er} avril 2000. L'excédent des cotisations sur les prestations est transféré par chaque caisse de retraite dans leur compte de régime respectif chez Investissements PSP afin d'être investi.

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés d'une façon qui soit avantageuse pour les bénéficiaires et les contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Les montants doivent être investis de manière à obtenir un rendement maximal sans risque injustifié de pertes, compte tenu des politiques et exigences des *Lois sur la pension*.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**Présentation**

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités d'exploitation d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement de l'excédent des fonds qui proviennent des caisses de retraite de la Fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Par conséquent, ils ne tiennent pas compte de tous les actifs ainsi que de tous les détails relatifs aux cotisations, aux versements et aux charges de ces trois caisses de retraite. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et aux exigences de la *Loi*.

Comptes de régime

Investissements PSP conserve des registres des cotisations nettes de chaque caisse de retraite de même que la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation dans chaque compte de régime.

Des états financiers séparés ont été publiés pour chacun des comptes de régime.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et ils sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements s'établit comme suit :

- a) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au prix coûtant qui, avec les intérêts courus, se rapproche de la juste valeur.
- b) Les valeurs marchandes des actions et des valeurs unitaires des caisses en gestion commune sont utilisées pour déterminer la juste valeur des placements. Les valeurs unitaires reflètent le cours du marché des titres sous-jacents.
- c) Les titres à revenu fixe sont évalués selon les cours du marché à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. Sinon, les valeurs estimatives sont calculées en utilisant une courbe de taux d'intérêt appropriée avec un écart associé à la qualité du crédit de l'émetteur.

Comptabilisation du revenu de placement

Le revenu de placement est inscrit selon la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes matérialisés à la cession des placements, la variation survenue dans la plus-value (moins-value) latente sur les placements détenus à la fin de l'exercice, ainsi que les intérêts et les dividendes. Ces rubriques incluent les revenus correspondants provenant des distributions des caisses en gestion commune.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les placements libellés en devises et qui sont détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés correspondants sont inclus dans le revenu de placement.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**Transferts de fonds**

Les montants reçus de chaque caisse de retraite sont inscrits selon la comptabilité de caisse dans leurs comptes de régime respectifs.

Impôts sur les bénéfices

Investissements PSP est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149 1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui peuvent avoir des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la présentation des revenus de placement et des charges s'y rapportant ainsi que des notes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille de placements donne le détail des placements détenus au 31 mars 2003.

a) Politique de placement

Investissements PSP a rédigé un énoncé des principes, des normes et des méthodes en matière de placement (la « politique de placement »), qui établit la manière dont les actifs doivent être investis en ce qui a trait aux trois comptes de régime. La politique de répartition d'actif et les indices de référence au 31 mars 2003 ont été établis comme suit :

| Classe d'actif | Répartition d'actif | Indices de référence |
|----------------------|---------------------|-------------------------------|
| Actions canadiennes | 35,0 % | S&P/TSX |
| Actions étrangères | 30,0 % | S&P 500, MSCI EAFE |
| Titres à revenu fixe | 32,0 % | SCM Univers |
| Quasi-espèces | 3,0 % | SCM bons du Trésor (91 jours) |

La révision de la politique de placement en date du 1^{er} avril 2003, donne le pouvoir à Investissements PSP de couvrir une partie des risques de change.

b) Risque de change

Investissements PSP est exposé à un risque de change découlant des placements en titres et en unités de caisses en gestion commune d'actions autres que canadiennes qu'il détient, advenant que la valeur des placements fluctue en raison des variations des taux de change. Les risques de change sous-jacents par devise s'établissent comme suit au 31 mars :

| Devise | 2003 | | 2002 | |
|----------------|----------------------------------|----------------|----------------------------------|------------|
| | Juste valeur (en milliers \$) | % du total | Juste valeur (en milliers \$) | % du total |
| Dollar US | 1 223 964 | 58,9 | 971 426 | 57,4 |
| Euro | 315 711 | 15,2 | 270 284 | 16,0 |
| Livre sterling | 197 733 | 9,5 | 178 971 | 10,6 |
| Yen japonais | 176 794 | 8,5 | 147 377 | 8,7 |
| Autres | 164 628 | 7,9 | 123 268 | 7,3 |
| | 2 078 830 | 100,0 % | 1 691 326 | 100,0 % |

Conformément à la politique de placement, les risques de change ne font l'objet d'aucun contrat de couverture.

La juste valeur du Fonds PSP en actions étrangères comprend un montant de 1 601 000 \$ d'encaisse libellé en dollars canadiens (néant en 2002) qui n'est pas inclus dans les risques de change.

En avril 2003, un programme a été mis en place afin de couvrir jusqu'à 50 % de la juste valeur des investissements libellés en dollars US qui sont inclus dans le Fonds PSP en actions étrangères.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

2. PLACEMENTS (suite)**c) Fonds PSP en actions canadiennes – Les 10 positions les plus importantes**

| Nom de l'entreprise | Juste valeur (en milliers \$) | % du Fonds PSP en actions canadiennes |
|--|----------------------------------|--|
| 1 Banque Royale du Canada | 214 061 | 6,8 |
| 2 Banque Scotia | 160 955 | 5,1 |
| 3 Encana Corporation | 130 589 | 4,1 |
| 4 Banque Toronto-Dominion | 116 426 | 3,7 |
| 5 BCE Inc. | 115 333 | 3,6 |
| 6 Banque de Montréal | 108 614 | 3,4 |
| 7 Petro-Canada | 82 217 | 2,6 |
| 8 Sun Life Financial Services of Canada Inc. | 80 615 | 2,5 |
| 9 Transcanada Pipelines | 75 699 | 2,4 |
| 10 Barrick Gold Corporation | 74 357 | 2,4 |
| Total des 10 positions les plus importantes | 1 158 866 | 36,6 % |

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

d) Fonds PSP en actions étrangères – Les 10 positions les plus importantes

| Nom de l'entreprise | Juste valeur (en milliers \$) | % du Fonds PSP en actions étrangères |
|--|----------------------------------|---|
| 1 Citigroup Inc. | 37 486 | 1,8 |
| 2 Exxon Mobil Corporation | 33 765 | 1,6 |
| 3 Microsoft Corporation | 33 417 | 1,6 |
| 4 General Electric Company | 33 241 | 1,6 |
| 5 Pfizer Inc. | 31 389 | 1,5 |
| 6 Vodafone Group Plc | 31 324 | 1,5 |
| 7 Wal-Mart Stores Inc. | 29 810 | 1,4 |
| 8 Royal Dutch Petroleum Company | 24 587 | 1,2 |
| 9 United Health Group Inc. | 22 982 | 1,1 |
| 10 Johnson & Johnson | 22 756 | 1,1 |
| Total des 10 positions les plus importantes | 300 757 | 14,4 % |

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

e) Fonds PSP en titres à revenu fixe

Le Fonds PSP en titres à revenu fixe se compose de placements en titres canadiens ventilés comme suit :

| | Juste valeur (en milliers \$) | % du Fonds PSP en titres à revenu fixe |
|---|----------------------------------|---|
| Gouvernement canadien | 1 045 201 | 40,0 |
| Provinces | 575 375 | 22,0 |
| Municipalités | 3 860 | 0,1 |
| Sociétés | 987 234 | 37,8 |
| Encaisse | 3 080 | 0,1 |
| Total du Fonds PSP en titres à revenu fixe | 2 614 750 | 100,0 % |

Certaines des positions incluses dans ce tableau sont détenues par l'entremise des participations dans des caisses en gestion commune.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

3. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs au 31 mars englobent les éléments suivants:

| | 2003 (en milliers \$) | 2002 (en milliers \$) |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Revenu de placement à recevoir | — | 17 |
| Immobilisations | 1 287 | — |
| Autres actifs | 744 | 247 |
| | 2 031 | 264 |

4. DÉCOUVERT BANCAIRE

Le découvert bancaire est un événement rare et provient du règlement d'achats de titres avant la réception de la contribution d'une des caisses de retraite. Le montant est remboursé à l'intérieur d'un délai de deux jours ouvrables.

5. TRANSFERTS DE FONDS

Au cours de l'exercice, Investissements PSP a reçu 3 382,1 M\$ (2 996,3 M\$ en 2002) sous forme de transferts des trois caisses de retraite. Les transferts provenaient des cotisations nettes de l'employeur et de l'employé effectuées à leurs régimes de pensions respectifs.

Les transferts de fonds s'établissent comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

| | 2003 (en milliers \$) | 2002 (en milliers \$) |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Caisse de retraite de la Fonction publique | 2 442 872 | 2 086 332 |
| Caisse de retraite des Forces canadiennes | 687 973 | 674 012 |
| Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada | 251 229 | 236 018 |
| Total transferts de fonds | 3 382 074 | 2 996 362 |

6. RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des portefeuilles et des indices de référence s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 mars :

| | 2003 | | 2002 | | |
|----------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|--|-------------------------------|
| | Rendement des portefeuilles | Rendement des indices de référence | Rendement des portefeuilles | Rendement des indices de référence | |
| Actions canadiennes | (18,6) % | (17,6) % | 4,7 % | 4,9 % | S&P/TSX |
| Actions étrangères | (30,5) % | (29,9) % | (3,3) % | (2,6) % | S&P 500 & MSCI EAFE |
| Titres à revenu fixe | 9,4 % | 9,2 % | 5,3 % | 5,1 % | SCM Univers |
| Quasi-espèces | 3,2 % | 2,7 % | 4,0 % | 3,7 % | SCM bons du Trésor (91 jours) |
| Rendement total | (13,5) % | (12,9) % | 2,7 % | 2,8 % | |

Le rendement total des indices de référence englobe le rendement des indices de référence selon les pondérations précisées dans la politique de placement, présentée à la note 2a).

Les rendements ont été calculés conformément aux normes prescrites par l'Association for Investment Management and Research (AIMR). Les rendements sont présentés avant déduction des charges.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003***7. GAINS (PERTES) MATÉRIALISÉ(E)S, MONTANT NET**

Le montant des pertes matérialisées de 163 819 000 \$ (pertes de 412 404 000 \$ en 2002) comprend un montant de 1 425 000 \$ de gains de change (pertes de 1 408 000 \$ en 2002).

Le 2 octobre 2001, Investissements PSP a mis en place les Fonds PSP et y a transféré les unités détenues par les trois comptes de régime dans les Fonds indiciels SSgA. Cette disposition présumée a engendré la matérialisation des pertes en capital qui apparaissaient auparavant comme *Variation survenue dans la moins-value latente des placements* dans l'*État du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) cumulé(e) d'exploitation* pour les trois comptes de régime. Cette transaction n'a eu aucun impact sur les comptes de régime si ce n'est que d'amener le coût des investissements plus près de leur juste valeur à cette date.

8. CHARGES D'EXPLOITATION**a) Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation englobent les éléments suivants :

| | 2003 (en milliers \$) | 2002 (en milliers \$) |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Salaires et charges sociales | 4 544 | 2 756 |
| Fournitures de bureau et matériel | 1 364 | 996 |
| Honoraires et frais de consultation | 1 273 | 1 491 |
| Frais d'occupation | 570 | 336 |
| Rémunération des administrateurs | 425 | 339 |
| Droits de garde et frais d'administration des portefeuilles | 351 | 116 |
| Frais de communication | 151 | 248 |
| Frais de déplacement et d'hébergement liés aux assemblées des administrateurs | 150 | 160 |
| Amortissement des immobilisations | 105 | — |
| Autres charges d'exploitation | 64 | 93 |
| | 8 997 | 6 535 |

La rémunération des administrateurs inclut 1) des honoraires annuels de 40 000 \$ pour le président du conseil et de 16 000 \$ pour chaque administrateur; 2) des honoraires annuels de 5 000 \$ pour chacun des présidents de comité; 3) des honoraires de 1 000 \$ par assemblée du conseil ou d'un comité et 4) des frais de compensation pour le temps de voyage de 1 000 \$ pour chaque assemblée du conseil ou d'un comité si la distance aller-retour entre l'endroit de l'assemblée et la résidence principale est plus de 1 000 km. Des honoraires distincts ne sont pas versés lorsque les assemblées du comité de placement se tiennent à même les assemblées du conseil d'administration. Le président du conseil ne reçoit pas d'honoraires pour les réunions de comités.

Les administrateurs d'Investissements PSP viennent de diverses régions du pays et engagent donc des frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions du conseil et des comités.

OFFICE D'INVESTISSEMENT DES RÉGIMES DE PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

8. CHARGES D'EXPLOITATION (suite)**b) Salaires et charges sociales**

Les salaires et charges sociales incluent la rémunération des cadres dirigeants d'Investissements PSP. La rémunération totale gagnée par les cadres dirigeants au cours de l'exercice terminé le 31 mars s'établit comme suit :

| Employé / Poste | Année | Salaire de base (\$) | Prime à court terme ³ (\$) | Prime à long terme ³ (\$) | Avantages sociaux ⁴ (\$) |
|--------------------------------------|-------------|-------------------------|--|---|--|
| Adel Sarwat¹ | 2003 | 305 000 | 45 800 | — | 47 000 |
| Président et chef de la direction | 2002 | 275 000 | 143 000 | 213 000 | 50 500 |
| Danielle G. Morin² | 2003 | 195 000 | 88 800 | — | 29 000 |
| Chef des opérations financières | 2002 | 181 400 | 82 600 | 53 500 | 26 800 |

1 Le 20 mars 2003, le Président et chef de la direction a quitté Investissements PSP et a droit à une compensation de 886 000 \$. De plus, Investissements PSP a couvert les frais reliés à son départ.

2 La chef des opérations financières est entrée en fonction le 6 avril 2001 et, en plus de la somme susmentionnée, a reçu une prime à la signature de 30 000 \$ au cours de l'exercice 2002.

3 Les primes de rendement, qui comprennent une portion à court terme et une portion à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. Investissements PSP a établi un nouveau processus d'évaluation pour la prime de rendement à long terme qui a été mis en place au cours de l'exercice courant. Par conséquent, la prime à long terme qui a été versée pour l'exercice 2002 représente le montant payable selon l'ancien processus.

4 Les avantages sociaux comprennent la rémunération autre qu'en espèces. Pour l'exercice 2002, ils comprennent aussi les primes pour l'assurance invalidité longue durée, maintenant incluse dans l'assurance collective d'Investissements PSP. En plus de la somme susmentionnée, les cadres dirigeants sont couverts par un régime de retraite enregistré à prestations déterminées donnant droit à une rente de retraite représentant 2 % du salaire moyen des trois années les mieux rémunérées pour chaque année de service.

9. RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) D'EXPLOITATION

La répartition du bénéfice net (perte nette) d'exploitation d'Investissements PSP entre les trois comptes de régime est comme suit :

a) Revenu de placement

Les revenus de placement ont été répartis en fonction du nombre d'unités détenues dans les Fonds PSP par chacun des comptes de régime.

b) Allocation des charges

Selon la *Loi*, les charges d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputées aux trois régimes auxquels il fournit des services de placement. Aux termes de l'article 4(3) de la *Loi*, la présidente du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces charges seront imputées, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le solliciteur général du Canada. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion de placement externe et les droits de garde, et de répartir, sur une base trimestrielle, les charges d'exploitation excluant les droits de garde, en fonction de la valeur de l'actif de chaque compte de régime.

Les charges d'exploitation excluant les droits de garde ont été réparties comme suit :

| | 2003 | 2002 |
|--|---------------|--------|
| Compte du régime de pension de la Fonction publique | 70,4 % | 70,6 % |
| Compte du régime de pension des Forces canadiennes | 21,9 % | 21,7 % |
| Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada | 7,7 % | 7,7 % |

Les charges sont payées par Investissements PSP au moyen d'une avance provenant du Compte de régime de pension de la Fonction publique. Cette avance est remboursée trimestriellement par les autres comptes de régime.